



« RÉUNION DE PARIS »

Commémoration du cinquantenaire de la Convention Apostille et Troisième atelier régional du projet de l'*e-APP pour l'Europe*

Paris (France) - 4 et 5 octobre 2011

Sous les auspices du
Ministère de la Justice et des Libertés de la France

Le projet de l'*e-APP pour l'Europe* est financé par la Commission européenne

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Près de 100 représentants gouvernementaux, notaires, huissiers, dignitaires et autres experts en la matière issus de 29 pays et d'organisations internationales¹ se sont réunis à Paris (France) pour commémorer le 50^e anniversaire de la conclusion de la *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille). Cet événement coïncidait avec le Troisième atelier régional du projet de l'*e-APP* (Programme pilote d'Apostilles électroniques) *pour l'Europe*.

La Convention Apostille a été conclue le 5 octobre 1961 et est entrée en vigueur le 24 janvier 1965 suite à la ratification de la France, du Royaume-Uni et de l'ex-Yougoslavie². Parmi toutes les Conventions de La Haye, la Convention Apostille, comptant actuellement 102 États contractants, est celle avec le plus grand nombre de ratifications ou d'adhésions. Avec plusieurs millions d'Apostilles émises chaque année à travers le monde, c'est aussi la plus utilisée des Conventions de La Haye³.

Les participants ont exprimé leur gratitude au Ministère de la Justice et des Libertés de la France pour le généreux accueil qu'il a réservé à cet événement ; ils ont en outre été honorés par la présence du Ministre de la Justice de la France, M. Michel Mercier, qui a ouvert la réunion en collaboration avec le Secrétaire général de la Conférence de La Haye de droit international privé, M. Hans van Loon. Ils ont également remercié le Secrétaire à la Justice du Gouvernement de la Région administrative spéciale de Hong Kong qui a ouvert la première table ronde. En outre, les participants ont remercié la Chambre nationale des Huissiers de justice de France et le Conseil supérieur du Notariat de France pour leur contribution aux activités concernant la commémoration.

¹ Voir l'[Annexe A](#) contenant la liste des participants.

² Les États qui ont participé aux négociations de la Convention Apostille sont les suivants : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique (en qualité d'observateur), la Finlande, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse, et l'ex-Yougoslavie.

³ Pour plus d'informations sur la Convention Apostille, voir l'« [Espace Apostille](#) » du site de la Conférence de La Haye < www.hcch.net >.

Les participants ont remercié la Commission européenne pour son soutien financier au projet de l'e-APP pour l'Europe.

Les participants ont adopté à l'unanimité les Conclusions et Recommandations suivantes :

Bilan et perspectives de la Convention Apostille et réflexion sur son orientation future

1. Les participants ont noté l'importante contribution de la Convention Apostille à la circulation internationale des actes publics, ainsi que les grands avantages que cette Convention procure aux particuliers et aux entreprises dans le cadre de leurs déplacements et activités transfrontalières.
2. La croissance continue du nombre d'États contractants démontre l'utilité de la Convention Apostille ; à titre d'exemple, deux tiers des États contractants actuels sont devenus parties à cette Convention durant ces 25 dernières années, et plus de 40 États sont devenus parties à celle-ci au cours de la dernière décennie. Les participants ont en particulier accueilli avec enthousiasme l'intérêt grandissant manifesté pour la Convention Apostille par des États situés dans des régions qui sont sous-représentées à l'heure actuelle parmi les États contractants, telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-est et l'Afrique de l'Est.
3. Les participants ont également fait remarquer que la Convention Apostille a démontré qu'elle aide les États à établir des conditions plus souples pour les investissements étrangers et le commerce international. En particulier, ils ont pris note avec intérêt du rapport de 2010 de la Banque mondiale intitulé « *Investing Across Borders* », qui examine les règles concernant les investissements directs étrangers dans 87 économies, et qui reconnaît l'impact positif de la Convention Apostille sur la capacité des entreprises à entreprendre des affaires à l'étranger.
4. Ils ont également réaffirmé que ni l'esprit ni la lettre de la Convention Apostille ne constituent un obstacle à l'utilisation des technologies modernes, et que le fonctionnement sécurisé et efficace de ladite Convention est renforcé par le recours à de telles technologies.
5. Gardant à l'esprit les travaux de la Commission européenne sur la libre circulation des actes publics au sein de l'Union, les participants ont réfléchi aux avantages de l'e-APP en tant qu'alternative à la suppression des formalités relatives à la production d'actes publics dans un État membre autre que celui où ils ont été établis. Quel que soit le devenir de ces travaux, la Convention Apostille demeure un pivot de la transmission transfrontière des actes publics et en tout état de cause restera d'application pour les actes publics établis dans un État membre de l'Union européenne mais destinés à des États situés en dehors de l'Union.
6. Les participants ont rappelé l'importance du rôle des Autorités compétentes désignées par les États contractants en vertu de la Convention Apostille, et ont fait valoir le fait que le succès de cette Convention repose sur l'exécution de leurs prestations diligentes et conformes. Ils ont noté l'importance d'une coopération efficace entre les Autorités compétentes pour résoudre les questions d'ordre pratique. Ils ont également noté l'impact significatif des Commissions spéciales de la Conférence de La Haye sur l'examen du fonctionnement pratique de la Convention Apostille⁴, ainsi que les efforts de suivi entrepris par le Bureau Permanent pour permettre le bon fonctionnement de la Convention.
7. Les participants ont observé que le système de l'Apostille évolue constamment, puisque les États contractants réorganisent leurs Autorités compétentes et développent de nouvelles voies afin d'améliorer l'accès aux services de l'Apostille. Ils ont noté, par exemple, qu'une réflexion a été engagée par la France depuis 2010 sur le fonctionnement de l'Apostille et les perspectives de modernisation de leur traitement au plan national.

⁴ Ces Commissions spéciales ont eu lieu en 2003 et 2009, la prochaine se tiendra en octobre 2012. Les Conclusions et Recommandations des précédentes Commissions spéciales sont disponibles sur l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye.

Troisième atelier régional du projet de l'e-APP pour l'Europe

l'e-APP en général

8. Les participants ont relevé la croissance rapide du nombre de juridictions en Europe et dans les Amériques qui ont mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP⁵, et l'intérêt renouvelé de la part d'autres juridictions à se joindre à ce système. Ils ont en outre noté que certaines juridictions ont modifié leurs e-Registres actuels pour les rendre entièrement compatibles avec l'e-APP. De plus, les participants ont également remarqué avec intérêt que les nouveaux États contractants prennent de plus en plus en compte l'e-APP dans leurs démarches entreprises en vue de devenir parties à la Convention Apostille.

9. Les participants ont fortement réaffirmé la Conclusion et Recommandation No 1, formulée lors des réunions d'Helsinki et de Prague, qui invite les États contractants à considérer activement la mise en œuvre de l'e-APP comme un moyen efficace pour accroître le fonctionnement efficace et sécurisé de la Convention Apostille.

Le projet de l'e-APP pour l'Europe

10. Les participants ont félicité le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye et le Ministère de la Justice de l'Espagne, principaux partenaires, ainsi que les Ministères de la Justice de la Finlande, de la République tchèque et de la France, partenaires associés, pour avoir atteint les trois objectifs fixés par le projet de *l'e-APP pour l'Europe* dans les délais qui lui avaient été impartis (une période de 18 mois⁶).

11. Compte tenu de la durée limitée du projet de *l'e-APP pour l'Europe*, les participants ont remercié le Ministère de la Justice de l'Espagne pour son offre de mettre à la disposition de tout État intéressé la technologie et l'expérience acquises dans le cadre du développement du système espagnol de l'e-APP (voir aussi para. 17).

12. Les participants ont reconnu les bénéfices qu'un nouveau soutien financier aurait sur les échanges actuels d'expériences et la mise en œuvre de certains modèles existants – par exemple le système espagnol d'e-APP – dans de nombreuses juridictions.

La mise en œuvre de l'e-APP en Espagne

13. Les participants ont noté que la mise en œuvre du système espagnol d'e-APP, qui se compose d'un e-Registre centralisé et de l'émission d'e-Apostilles sur l'ensemble du pays, est bientôt finalisée. Sur les 44 Autorités compétentes, 36 ont déjà mis en œuvre le nouveau système et les autorités restantes devraient s'y joindre prochainement. Vers la fin du mois de septembre 2011, les autorités espagnoles avaient émis plus de 50 000 Apostilles avec le nouveau système (dont plus de 3 000 étaient des e-Apostilles). Il est probable que le nombre d'e-Apostilles émises par les autorités espagnoles augmente puisque de plus en plus d'actes publics sont diffusés sous format électronique. Il est important de noter que les e-Apostilles délivrées grâce au nouveau système ont été acceptées sans difficulté dans la plupart des États parties. Le Conseil général des notaires a entrepris les mesures nécessaires pour adopter la composante e-Registre.

⁵ Depuis octobre 2011, environ 60 Autorités compétentes des 12 États contractants suivants ont mis en œuvre l'une ou les deux composantes de l'e-APP dans tout ou partie de leur territoire : Andorre, Belgique, Bulgarie, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, République de Moldova et République dominicaine. L'état de la mise en œuvre à jour est disponible sur l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye.

⁶ Le projet de *l'e-APP pour l'Europe* fait partie de l'e-APP général lancé en 2006 par la Conférence de La Haye de droit international privé et la *National Notary Association* des États-Unis d'Amérique. En mai 2010, la Commission européenne a octroyé une subvention au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye pour entreprendre le *Projet de l'e-APP pour l'Europe* avec pour *partenaire* le Ministère de la Justice de l'Espagne, et pour *partenaires associés* les Ministères de la Justice de la Finlande, de la République tchèque et de la France. Il s'agit d'un projet de 18 mois comprenant notamment : 1) l'organisation du 6^e Forum international sur l'e-APP (qui s'est tenu les 29 et 30 juin 2010) ; 2) le développement et la mise en œuvre d'un système e-APP en Espagne ; et 3) l'organisation de trois ateliers régionaux en Europe (Helsinki, Prague et Paris) pour encourager tous les pays participant à mettre en œuvre l'e-APP et plus particulièrement les e-Registres.

Pour plus d'informations sur l'e-APP en général et sur le *projet de l'e-APP pour l'Europe*, voir l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye.

14. Ils ont également noté que, suite au retour d'information effectué par les Autorités compétentes de l'Espagne, un certain nombre d'améliorations avaient été apportées au système espagnol d'e-APP pour mieux l'adapter aux besoins de ces dernières. Des nouvelles améliorations au nouveau système sont prévues à court terme.

15. Les participants ont accueilli avec enthousiasme la version anglaise de la section de la « [Sede electronica](#) » du site web du Ministère de la Justice qui permet au requérant de télécharger une e-Apostille et aux destinataires de vérifier les Apostilles. Ils ont également remarqué que les lignes directrices élaborées par le Ministère de la Justice pour aider les requérants et les destinataires d'Apostilles ont été traduites en français et en russe.

Exportation du système de l'e-APP espagnol

16. Les participants ont relevé avec grand intérêt que la version définitive du projet de memorandum sur les aspects techniques de l'exportation du nouveau système espagnol d'e-APP est disponible en anglais, en français et en espagnol sur l'« Espace Apostille » du site de la Conférence de La Haye. Les participants ont également noté que l'interface utilisateur du nouveau système, le manuel de l'utilisateur, ainsi que la Décision ministérielle No JUS/1207/2011 du 4 mai 2011 réglant les e-Registres et la procédure pour émettre des Apostilles sous formats papier et électronique conformément au nouveau système, seront bientôt disponibles également en anglais et en français.

17. Les participants ont noté avec grand intérêt l'offre de l'Espagne de mettre à la disposition de tous les États intéressés le logiciel espagnol d'e-APP, ainsi que les documents techniques nécessaires. Le système espagnol d'e-APP se compose d'un logiciel développé par le Ministère de la Justice de l'Espagne, ainsi que de composantes à code source libre (*open-source*). Ce système se compose également d'un certain nombre de composantes d'origine commerciale choisies en raison des exigences institutionnelles posées par le Ministère de la Justice. Ce logiciel développé par le Ministère de la Justice, ainsi que ses composantes *open-source* seront distribués gratuitement sous licence publique de l'Union européenne. Les États intéressés devront acheter les composantes d'origine commerciale qui sont utilisées dans le système espagnol ou, se basant sur la documentation technique concernant l'exportation du système espagnol, les remplacer par d'autres composantes *open-source* ou commerciales de leur choix.

7^e Forum international sur l'e-APP

18. Les participants ont accueilli avec enthousiasme l'annonce du 7^e Forum international sur l'e-APP, qui sera organisé conjointement avec le Ministère des transports de la Turquie et l'Institut de droit des nouvelles technologies de l'Université Bilgi à Istanbul, en collaboration avec le Bureau Permanent, et qui se tiendra en juin 2012, à Izmir (Turquie). Ils ont en outre remercié les organisateurs turcs pour les efforts investis afin de permettre la poursuite de cette série d'importants événements internationaux – des informations complémentaires seront disponibles en 2012.

Conclusions finales

19. Les participants ont noté qu'en dépit des 50 années passées depuis la conclusion de la Convention Apostille, cette dernière demeure parfaitement adaptée à la production d'actes publics à l'étranger.

20. Les participants ont confirmé que l'e-APP est l'exemple réussi de l'application des nouvelles technologies au fonctionnement sécurisé et efficace de la Convention Apostille. Ils ont également conclu que l'e-APP assure le renforcement continu de la Convention.

21. En outre, les participants ont noté que le projet de l'*e-APP pour l'Europe* n'a pas seulement réussi à produire le modèle le plus avancé d'e-APP, mais il a également facilité le dialogue entre les États qui ont manifesté leur intérêt pour l'e-APP. À ce propos, les participants ont observé avec satisfaction que la majorité des États membres de l'Union européenne ont participé à au moins un des événements organisés dans le cadre du projet. Ils ont conclu que le projet de l'*e-APP pour l'Europe* a été un succès et ont exprimé le souhait que les effets de celui-ci soient prolongés.

ANNEXE A / ANNEX A

i

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

AUTRICHE/AUSTRIA

1. Adalbert BICSERDY, Official
Federal Ministry for European and International Affairs

BELGIQUE/BELGIUM

2. Julie REMY, Attachée, Chef du service légalisation
SPF Affaires étrangères service C2.1
Commerce extérieur et coopération au développement

BERMUDES/BERMUDA

3. Dean PARRIS, Project Manager
Government of Bermuda
4. Tenia WOOLRIDGE, Assistant Parliamentary Registrar
Parliamentary Registry

CANADA

5. John GREGORY, General Counsel
Ministry of the Attorney General

CHILI/CHILE

6. Patricio BRICKLE, First Secretary
Embassy of Chile in France

CHINE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE / CHINA, PEOPLE'S REPUBLIC OF

7. Lung Yan WONG, Secretary for Justice
Government of the Hong Kong
Special Administrative Region (SAR)
8. Shuk Ching Mary CHOW, Special Representative for
Hong Kong Economic and Trade Affairs to the European Union
Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels
9. Shuk Yee Hinny LAM, Deputy Representative
Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels
10. Ion Chi LEONG, Press Secretary to Secretary for Justice
Department of Justice
Government of the Hong Kong SAR
11. Wan Pun LUNG, Avocat
Traités et lois
Government of the Hong Kong SAR
12. Wai Wing Gary POON, Administrative Assistant to Secretary for Justice
Department of Justice
Government of the Hong Kong SAR
13. Linda SANSBURY, Information Officer
Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels
14. Tsui Ping YEUNG, Assistant Representative
Hong Kong Economic and Trade Office in Brussels

COSTA RICA

15. Alexander PEÑARANDA, Ministre conseiller et Consul général
Ambassade du Costa Rica en France
16. Michel CHARTIER, Ministre Conseiller
Ambassade du Costa Rica en France
17. Daniela MORA QUIROS, Assistante consulaire
Ambassade du Costa Rica en France

CROATIE/CROATIA

18. Tina CELCIC, Senior Advisor
Mutual legal assistance in civil matters
Ministry of Justice of the Republic of Croatia
19. Vesna TOMLJENOVIC, Head of Department
for International and European Private Law
Faculty of Law of University of Rijeka

ESPAGNE/SPAIN

20. César BELDA CASANOVA, Notary- IT
Director of Spanish Notaries
Consejo General del Notariado español
21. Alegría BORRÁS, Professeur de droit international privé
Faculté de Droit, Université de Barcelone
22. Juan Ignacio CABO PAN, Subdirector General for
Administrative Information and General Inspection of Services
Ministry of Justice
23. Palmira DELGADO MARTÍN, Notary
International Relations
Consejo General del Notariado español
24. José Luis HERNANDEZ CARRIÓN, Chief of Innovation Area
Subdirector General New Technologies of Justice
Ministry of Justice
25. Felix MARTIN GORDO, Deputy Subdirector-General
New Technologies of Justice
Ministry of Justice
26. Javier PARRA GARCÍA, Chancellor Secretary
Superior Court of Justice Murcia
Technological Innovation, Ministry of Justice

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

27. William FRITZLEN, Attorney Adviser
U.S. Department of State

FINLANDE/FINLAND

28. Paula OJANIEMI, District registrar
Local Register Office of Helsinki

FRANCE

29. Michel MERCIER, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
Ministère de la Justice et des Libertés
30. Jean-Pierre ANCEL, Président d'honneur
de la première chambre
Cour de Cassation
31. Aude AB-DER-ALDEN, Sous-directrice du droit économique
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
32. Jean-François BAUVIN, Vice-président
Chambre nationale des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
33. Clémentine BLANC, Chef du Bureau
de l'entraide civile et commerciale internationale
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
34. Catherine BROUARD-GALLET, Directrice adjointe
des Affaires civiles et du Sceau
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
35. Pierre CALLE, Professeur de Droit
Université de Caen
36. Marie-Caroline CELEYRON-BOUILLOT, Chargée de mission, point de contact du
réseau judiciaire en matière civile et commerciale
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
37. Nicole COCHET, Chargée de mission pour le droit communautaire et international
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
38. Olivier COUSTOU
Conseil supérieur du notariat
Membre du Bureau du CSN
39. François FALLETTI, Procureur général
Cour d'appel de Paris
40. Philippe GOSELIN, Avocat Général
Cour d'appel de Douai
41. Jean-Marie HUET, Procureur Général
Cour d'appel d'Aix en Provence
42. Ankeara KALY, Adjointe au chef du bureau du droit des personnes et de la famille
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés
43. Vincent LAMANDA, Premier Président
Cour de Cassation
44. Didier LEFEVRE, Conseiller technique
Conseil supérieur du notariat
45. Michel LERNOUT,
Cour d'appel de Paris

46. Claude MARIN, Procureur général
Cour de Cassation
47. Gabriel MECARELLI, Directeur du département juridique
Chambre nationale des huissiers de Justice
48. Jocelyne PALENNE, Magistrat
Ministère de la Justice et des Libertés
49. Sébastien PIEVE, Substitut du Procureur général
chargé du Secrétariat général
Cour d'appel d'Amiens
50. Mariel REVILLARD, Notaire
51. Benoit RENAUD, Président
Conseil supérieur du notariat
52. Michel RISPE, Inspecteur des Services Judiciaires
Inspection des Services Judiciaires
53. Alain ROBERT, Secrétaire général adjoint
Affaires juridiques
Chambre des Notaires de Paris
54. Patrick SANNINO, Trésorier
Chambre nationale des huissiers de Justice
55. Laurent VALLEE, Directeur des Affaires civiles et du Sceau
Direction des Affaires civiles et du Sceau
Ministère de la Justice et des Libertés

GÉORGIE/GEORGIA

56. Tamar BAKHUTASHVILI, Translator of Apostille and legalization group
Service Agency Ministry of Internal Affairs
57. Aleksandre DOLIDZE, Head of License Division
Service Agency Ministry of Internal Affairs
58. Lali KALANDADZE, Head of Apostille and Legalisation Division
Civil Registry Agency, Ministry of Justice
59. David MATCHARASHVILI, Head of Apostille and Legalization group
Service Agency, Ministry of Internal Affairs

HONGRIE/HUNGARY

60. Császti FERENC, Vice-président
Chambre nationale des huissiers de justice de Hongrie
61. Eszter GYIMOTHY, Lawyer, Legal department
Hungarian National Chamber of Civil-Law Notaries
62. Gyongyi HORVATH, Executive Manager
Hungarian National Chamber of Civil-Law Notaries
63. Krisztina MESZAROS, Lawyer
Legal department, Chamber of Notaries
64. Viktor RAK, Lawyer
Legal Department, Chamber of Notaries
65. Kristof SZECSENYI-NAGY, Head of Legal Department

Hungarian National Chamber of Civil-Law Notaries

ITALIE/ITALY

66. Ugo BECHINI, Notaire
Membre du *Consiglio Nazionale del Notariato* d'Italie (CNN)

LETTONIE/LATVIA

67. Sandra BELTE, Attachée aux affaires consulaires
Ambassade de Lettonie en France

LITUANIE/LITHUANIA

68. Rasa MIKUCKAITE, Consule
Ambassade de Lituanie en France

MEXIQUE/MEXICO

69. María Noemí HERNÁNDEZ TÉLLEZ, Chargée de la Section consulaire
Embassy of Mexico in France

PÉROU/PÉRU

70. Jorge Antonio MÉNDEZ TORRES- LLOSA, Director of Consular Politics
Ministry of Foreign Affairs

PHILIPPINES

71. Winston Dean ALMEDA, Vice Consul
Embassy of the Philippines to France

PORTUGAL

72. Carlos SOUSA MENDES, General Secretary
Procuradoria-Geral da República de Portugal

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

73. Pavla BELLONOVA, Head of the International Private Law Unit
International Department for Civil Matters
Ministry of Justice
74. Zuzana FISEROVA, Director of the International Department for Civil Matters
Ministry of Justice

ROUMANIE/ROMANIA

75. Elena CHERA, Legal Councillor
Ministry of Administration and Interior

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

76. Michael LIGHTOWLER, Vice-President
Notaries Society of England and Wales
77. Angela SLATER, Head of the Legalisation Office
Foreign & Commonwealth Office, London

SAINT-KITTS-ET-NEVIS/SAINT KITTS AND NEVIS

78. Kevin ISAAC, High Commissioner
Saint Kitts and Nevis High Commission

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

- 79. Radova BARAN, Conseiller d'État
Ministry of Justice
- 80. Daniel BEDNÁR, Legal Advisor
Ministry of Defence
- 81. Dominika SLANÁ, Consellor
Ministry of Justice

TURQUIE/TURKEY

- 82. Nihan ÇETIN, Attaché
Ministry of Foreign Affairs
- 83. Gökhan KURTOGLU, Second Secretary
Ministry of Foreign Affairs

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION

- 84. Nivio RINGOU, Responsable adjoint d'unité
Direction générale de la Justice
Commission européenne

CONFÉRENCE DE LA HAYE DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ HAGUE CONFERENCE ON PRIVATE INTERNATIONAL LAW (HCCH)

- 85. Hans VAN LOON, Secrétaire général
Bureau Permanent, Pays-Bas
- 86. Christophe BERNASCONI, Secrétaire général adjoint
Bureau Permanent, Pays-Bas
- 87. Mayela CELIS, Collaboratrice juridique senior
Bureau Permanent, Pays-Bas
- 88. Alexander KUNZELMANN, Collaborateur juridique
Bureau Permanent, Pays-Bas
- 89. Véronique MOUTOT, stagiaire
Bureau Permanent, Pays-Bas

PROJET DE L'E-APP POUR L'EUROPE/e-APP FOR EUROPE PROJECT

- 90. Lucía PRIETO RIOS, Project Manager
e-APP for Europe project, Spain

OBSERVATEURS/OBSERVER

- 91. Lydie DROZ-BRANS
- 92. Paul LAGARDE, Professeur émérite
- 93. Militza RUHL
- 94. Oscar SAMARIO, Student Master
Autonomous University of Morelos/
University Carlos III

INTERPRÈTES/INTERPRETERS

95. Nathalie BADETZ, interprète français /anglais
96. Ellie CALMELS, interprète français /anglais
97. Charles SPEED, interprète français /anglais
98. Karine TWIDLE, interprète français /anglais